



ARTILUX AO MATE  
Code: 02118MARBL



Version: 1 Date d'établissement: 18/11/2016

Date d'impression: 18/11/2016

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE**

1.1	<u>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:</u> ARTILUX AO MATE Code: 02118MARBL
1.2	<u>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:</u> <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> Revêtement monocomposant à fonction spéciale, en phase solvant. <span style="float: right;">[ ] Industriel [X] Professionnel [ ] Consommation</span> <u>Secteurs d'utilisation:</u> Utilisations professionnelles (SU22). <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Sans restriction.
1.3	<u>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u> ARTIC INDUSTRIAL QUÍMICA, S.A. Ctra. de Gerb, 51-73 - 25600 - BALAGUER (Lleida) Téléphone: (+34) 902 431250 - Fax: (+34) 973 445045 <u>Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> info@articsa.net
1.4	<u>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:</u> (+34) 973 450717 (9:00-13:00 / 15:00-18:00 h.) (heures ouvrables)

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1	<u>CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</u> <u>Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008-605/2014 (CLP):</u> DANGER: Flam. Liq. 3:H226   Skin Irrit. 2:H315   Eye Irrit. 2:H319   STOTSE (narcosis) 3:H336   STOTRE 1:H372i   Aquatic Chronic 2:H411   EUH066					
	<u>Classe de danger</u>	<u>Classification du mélange</u>	<u>Cat.</u>	<u>Routes d'exposition</u>	<u>Organes cibles</u>	<u>Effets</u>
	<u>Physico-chimique:</u> 	Flam. Liq. 3:H226 Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319	Cat3 Cat2 Cat2	- Peau Yeux	- Peau Yeux	- Irritation Irritation
	<u>Santé humaine:</u> 	STOTSE (narcosis) 3:H336 STOTRE 1:H372i Aquatic Chronic 2:H411 EUH066	Cat3 Cat1 Cat2 -	Inhalation Inhalation -	SNC Systémique -	Narcosis Effets graves -
	<u>Environnement:</u> 		-	Peau	Peau	Sèchement, Gerçures
Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.						
Note: When in section 3 a range of percentages is used, the health and environmental hazards describe the effects of the highest concentration of each component, but below the maximum value.						

2.2	<u>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:</u> 	Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (CE) n° 1272/2008-605/2014 (CLP)
	<u>Mentions de danger:</u> H226 H372i H319 H315 H336 H411	Liquide et vapeurs inflammables. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	<u>Conseils de prudence:</u> P102 P210 P260c P271 P280F P303+P361+P353-P352-P312 P305+P351+P338-P310 P273-P391-P501a	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.
	<u>Indications additionnelles:</u> Aucune. <u>Composants dangereux:</u> Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%) Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	



ARTILUX AO MATE  
Code: 02118MARBL



**2.3 AUTRES DANGERS:**  
Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:  
Autres dangers physico-chimiques: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange potentiellement inflammable ou explosif.  
Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.  
Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas de substances qui répondent aux critères PBT/mPvB.

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1 SUBSTANCES:**  
Non applicable (mélange).

**3.2 MÉLANGES:**  
Ce produit est un mélange.  
Description chimique:  
Mélange de pigments, résines et additifs dans des solvants organiques.

COMPOSANTS DANGEREUX:  
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

 10 < 15 %	<p><b>Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%)</b>                  (CAS: 64742-82-1), Liste nr. 919-446-0 REACH: 01-2119458049-33                  CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226   STOTSE (narcois) 3:H336   STOT RE 1:H372i   Asp. Tox. 1:H304   Aquatic Chronic 2:H411   EUH066</p>	Autoclassé < REACH
---------------	---	-----------------------

 5 < 10 %	<p><b>Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd</b>                  CAS: 64742-82-1, EC: 265-185-4                  CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226   Skin Irrit. 2:H315   STOTSE (narcois) 3:H336   Asp. Tox. (Note H,P) 1:H304   Aquatic Chronic 2:H411</p>	Indice nr. 649-330-00-2 < ATP01
--------------	--	------------------------------------

Impuretés:  
Contenu de benzène < 0.1%.

Stabilisateurs:  
Aucun

Référence à d'autres sections:  
Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):  
Liste mise à jour par l'ECHA sur 20/06/2016.  
Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:  
Aucune  
Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:  
Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTES, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):  
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.



ARTILUX AO MATE  
Code: 02118MARBL



**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

**4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS ET PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:**

4.2



En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
<u>Inhalation:</u> 	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
<u>Peau:</u> 	Le contact avec la peau produit rougeur. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
<u>Yeux:</u> 	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rincage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
<u>Ingestion:</u>	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

**4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:**

Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au contrôle des symptômes et des conditions cliniques du patient.  
Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 MOYENS D'EXTINCTION:**

Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau. Le jet d'eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l'incendie, étant donné que le feu peut se propager.

**5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:**

Liquide combustible. Se décompose sous l'action de la chaleur intense. Le feu peut produire une épaisse fumée noire. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. Irritant. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

**5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:**

Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

**SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:**

Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

**6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:**

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

**6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:**

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Nettoyer de préférence avec un détergent biodégradable. Éviter l'emploi de solvants. Garder les restes dans un conteneur fermé.

**6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:**

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.  
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.  
Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  
Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.



ARTILUX AO MATE  
Code: 02118MARB L



**SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1** PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:  
 Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.  
Recommandations générales:  
 Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.  
Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:  
 Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, pouvant s'étaler le long du sol à de grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Du à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.  
 - Point d'éclair : 41. °C  
 - Température auto-inflammation : 238. °C  
 - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : 0.7 - 7.1 % Volume 25°C  
Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:  
 Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  
Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:  
 Produit dangereux pour l'environnement. Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

**7.2** CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:  
 Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.  
Classe de magasin : D'après les dispositions en vigueur.  
Temps de stockage : 24. mois  
Températures : min: 5.°C, max: 40.°C (recommended).  
Matières incompatibles:  
 Tenir à l'écart des agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.  
Type d'emballage:  
 Selon réglementations en vigueur.  
Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:  
 Umbral inferior: 200 toneladas, Umbral superior: 500 toneladas

**7.3** UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:  
 Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



ARTILUX AO MATE  
Code: 02118MARB L



**SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:**  
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite à normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE) INRS 2012 - ED 984:

Non établi.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES:

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 s/r (a) 330. (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d s/r (a) 44.0 (c)	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d - (a) - (c)
	<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3 s/r (a) s/r (c)	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2 s/r (a) s/r (c)

Niveau dérivé sans effet, population générale:  
Non applicable (produit per utilisation professionnelle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.  
(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).  
s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittentes: Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l uvcb	<u>PNEC Marin</u> mg/l uvcb	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l uvcb
	- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine: Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	<u>PNEC STP</u> mg/l uvcb	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight uvcb
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	<u>PNEC Air</u> mg/m3 uvcb	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dry weight uvcb	<u>PNEC Oral</u> mg/kg bw/d uvcb

uvcb - La substance à une composition complexe inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles pour dériver les PNEC ne sont pas appropriés et il n'est pas possible identifier une seule concentration PNEC représentative pour ces substances, donc pas utilisé dans les calculs d'évaluation des risques.



ARTILUX AO MATE  
Code: 02118MARB L



8.2

**CONTRÔLES D'EXPOSITION:**

**MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:**



Veillez à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous des limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

**Protection respiratoire:** Éviter l'inhalation de vapeurs.

**Protection des yeux et du visage:** On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

**Protection des mains et de la peau:** On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

**CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:**

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

**Masque:**



Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.

**Lunettes:**



Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.

**Écran facial:**

Non.

**Gants:**



Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.

**Bottes:**

Non.

**Tablier:**

Non.

**Combinaison:**

Conseillable.

**Risques thermiques:**

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

**CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:**

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

**Déversements sur le sol:** Éviter l'infiltration dans les sols.

**Déversement dans l'eau:** Toxique pour les organismes aquatiques. Peut provoquer à long terme des effets négatifs à l'environnement aquatique. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- **Loi de gestion de l'eau:** Este producto no contiene ninguna sustancia incluida en la lista de sustancias prioritarias en el ámbito de la política de aguas, según la Directiva 2000/60/CE~2013/39/UE.

**Émissions atmosphériques:** En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

- **COV (produit prêt à user\*):** Es de aplicación la Directiva 2004/42/CE~2010/79/UE (RD.227/2006~Orden PRE/1665/2012), relativa a la limitación de emisiones de compuestos orgánicos volátiles debidas al uso de disolventes orgánicos: PINTURAS Y BARNICES (de finidos en la Directiva 2004/42/CE~2010/79/UE (RD.227/2006~Orden PRE/1665/2012), Anexo I1): Subcategoría de emisión i) Recubrimiento de un componente de altas prestaciones, en base disolvente. COV (producto listo al uso\*): 329. g/l\* (COV máx. 500. g/l\* a partir del 01.01.2010).

- **COV (instalaciones industriales):** Si el producto se utiliza en una instalación industrial, se debe verificar si es de aplicación la Directiva 2010/75/UE (RD.117/2003~RD.815/2013), relativa a la limitación de emisiones de compuestos orgánicos volátiles debidas al uso de disolventes orgánicos en determinadas actividades industriales: Disolventes: 28.5% Peso, COV (suministro): 28.5% Peso, COV: 24.3% C (expresado como carbono), Peso molecular (medio): 142.1, Número átomos C (medio): 10.1.



ARTILUX AO MATE  
Code: 02118MARB L



**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1	<p><b>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</b></p> <p><u>Aspect</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- État physique : Liquide.</li> <li>- Couleur : Voir le couleur dans l'emballage.</li> <li>- Odeur : Caractéristique</li> <li>- Seuil olfactif : Non disponible (mélange).</li> </ul> <p><u>Valeur pH</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pH : Non applicable</li> </ul> <p><u>Changement d'état</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point de fusion : Non applicable (mélange).</li> <li>- Point initial d'ébullition : 140. °C à 760 mmHg</li> </ul> <p><u>Densité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Densité relative : 1.4 ± 0.05 à 20/4°C <span style="float: right;">Relative eau</span></li> </ul> <p><u>Stabilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Température décomposition : Non disponible</li> </ul> <p><u>Viscosité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Viscosité dynamique : 2300. cps 23°C</li> <li>- Viscosité cinématique : 580. mm2/s à 40°C</li> <li>- Viscosité (temps écoulement) : 380. ± 30. sec.CF4 23°C</li> </ul> <p><u>Volatilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tension de vapeur : 11.2 mmHg à 20°C</li> <li>- Tension de vapeur : 5. kPa à 50°C</li> </ul> <p><u>Solubilité(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Solubilité dans l'eau: : Immiscible</li> <li>- Solubilité dans les graisses et les huiles: : Non disponible</li> </ul> <p><u>Inflammabilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point d'éclair : 41. °C</li> <li>- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : 0.7 - 7.1 % Volume 25°C</li> <li>- Température auto-inflammation : 238. °C</li> </ul> <p><u>Propriétés explosives:</u></p> <p>Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.</p> <p><u>Propriétés comburantes:</u></p> <p>Non classé comme produit comburant.</p>
-----	--

9.2	<p><b>AUTRES INFORMATIONS:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaleur de combustion : 4689. Kcal/kg</li> <li>- Non volatiles : 71.5 % Poids</li> <li>- COV (livraison) : 28.5 % Poids</li> <li>- COV (livraison) : 399.2 g/l</li> </ul> <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.</p>
-----	--

**SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1	<p><b>RÉACTIVITÉ:</b></p> <p><u>Corrossion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux.</p> <p><u>Propriétés pyrophoriques:</u> Il n'est pas pyrophorique.</p>
10.2	<p><b>STABILITÉ CHIMIQUE:</b></p> <p>Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.</p>
10.3	<p><b>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</b></p> <p>Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, matières basiques.</p>
10.4	<p><b>CONDITIONS À ÉVITER:</b></p> <p><u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur.</p> <p><u>Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.</p> <p><u>Air:</u> Non applicable.</p> <p><u>Humidité:</u> Éviter des conditions d'humidité extrêmes.</p> <p><u>Pression:</u> Non applicable.</p> <p><u>Chocs:</u> Non applicable.</p>
10.5	<p><b>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</b></p> <p>Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.</p>
10.6	<p><b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</b></p> <p>Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes de soufre.</p>





ARTILUX AO MATE  
Code: 02118MARB L



**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008~605/2014 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

<u>Dosages et concentrations letales</u> de composants individuels : Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%) Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	<u>DL50 (OECD 401)</u> mg/kg oral > 5000. Rat 6000. Rat	<u>DL50 (OECD 402)</u> mg/kg cutanée > 2000. Lapin 3000. Rat	<u>CL50 (OECD 403)</u> mg/m3.4h inhalation > 13100. Rat > 7630. Rat
---	--	---	--

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Inhalation:</u> Non classé	ATE > 20 000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Cutanée:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
<u>Ingestion:</u> Non classé	ATE > 5000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> 	Peau 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> 	Yeux 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).





ARTILUX AO MATE  
Code: 02118MARBL



**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):**

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Systémiques:</u> 	RE	Systémique 	Cat.1	TOXIQUE: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
<u>Cutanés:</u>	RE	Peau 	-	DÉGRAISSANT: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<u>Neurologiques:</u> 	SE	SNC 	Cat.3	NARCOSIS: Peut provoquer somnolence ou vertiges par inhalation.

**EFFETS CMR:**

Effets cancérigènes: N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

**EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:**

Routes d'exposition: Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

Exposition à court terme: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des écoulements dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs.

Exposition prolongée ou répétée: Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non allergique et absorption à travers la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**EFFETS INTERACTIFS:**

Non disponible.

**INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:**

Absorption percutanée: Non disponible.

Toxicocinétique basique: Non disponible.

**AUTRES INFORMATIONS:**

Non disponible.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008-605/2014 (CLP).

12.1	<b>TOXICITÉ:</b>			
	<u>Acute toxicity in aquatic environment</u> de composants individuels : Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%) Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	<u>CL50 (OECD 203)</u> mg/l.96heures > 10. Poissons 2.6 Poissons	<u>CE50 (OECD 202)</u> mg/l.48heures > 10. Daphnie 2.3 Daphnie	<u>CE50 (OECD 201)</u> mg/l.72heures 4.6 Algues > 10. Algues
	<u>Concentration sans effet observé</u> Non disponible			
	<u>Concentration minimale avec effet observé</u> Non disponible			
12.2	<b>PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:</b> Non disponible.			
	<u>Biodegradation aérobie</u> de composants individuels : Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%) Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	<u>DQO</u> mgO2/g	<u>%DBO/DQO</u> 5 days 14 days 28 days 24. 52. 74.	<u>Biodegradabilité</u> Facile Facile
12.3	<b>POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:</b> Non disponible.			
	<u>Bioaccumulation</u> de composants individuels : Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%) Naphta (pétrole), hydrodésulfuré lourd	<u>logPow</u> 5.65	<u>BCF</u> L/kg > 100. (calculée)	<u>Potenciel</u> Non disponible Faible
12.4	<b>MOBILITÉ DANS LE SOL:</b> Non disponible.			
12.5	<b>RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB:</b> Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.			



ARTILUX AO MATE  
Code: 02118MARB L



12.6 **AUTRES EFFETS NOCIFS:**  
[Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:](#) Non disponible.  
[Potentiel de formation photochimique d'ozone:](#) Non disponible.  
[Potentiel de réchauffement climatique:](#) En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2.  
[Potentiel de perturbation du système endocrinien:](#) Non disponible.

**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

13.1 **MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:** Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) m° 1357/2014:  
 Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  
[Élimination d'emballages souillés:](#) Directive 94/62/CE~2005/20/CE, Décision 2000/532/CE~2014/955/UE:  
 Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des contenueurs comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.  
[Procédures de neutralisation ou destruction du produit:](#)  
 Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

14.1 **NUMÉRO ONU:** 1263

14.2 **NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:**  
 PEINTURES

14.3 **CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:**

14.4 [Transport par route \(ADR 2015\) et](#) (Disposition spéciale 640E)  
[Transport par chemin de fer \(RID 2015\):](#)

- Classe: 3
- Groupe d'emballage: III
- Code de classification: F1
- Code de restriction en tunnels: (D/E)
- Catégorie de transport: 3, max. ADR 1.1.3.6. 1000 L
- Quantités limitées: 5 L (voir exemptions totales ADR 3.4)
- Document pour le transport: Fiche de route.
- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4



[Transport voie maritime \(IMDG 37-14\):](#)

- Classe: 3
- Groupe d'emballage: III
- Fiche de Sécurité (FS): F-E,S\_E
- Guide soins médicaux d'urgence: 310,313
- Polluant marin: Oui.
- Document pour le transport: Connaissance d'embarquement.



[Transport voie aérienne \(ICAO/IATA 2015\):](#)

- Classe: 3
- Groupe d'emballage: III
- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.



[Transport par voies de navigation intérieures \(ADN\):](#)

Non disponible.

14.5 **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:**  
 Classé comme dangereux pour l'environnement.

14.6 **PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:**  
 S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisée. Assurer une ventilation adéquate.

14.7 **TRANSPORTE NV RAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:**  
 Non applicable.

**SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1 **RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:**  
 Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité.

[Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:](#) Voir la section 1 2

[Contrôle des risques inhérents aux accidents graves \(Seveso III\):](#) Voir la section 7 2

[Avertissement tactile de danger:](#) Non applicable (produit per utilisation professionnelle).

[Protection de sécurité par des enfants:](#) Non applicable (produit per utilisation professionnelle).



ARTILUX AO MATE  
Code: 02118MARB L



Informations COV sur l'étiquette:

Contient COV max. 330. g/l pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE-IIA cat i) est COV max. 500. g/l (2010).

AUTRES LÉGISLATIONS:

Non disponible

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (CE) n° 1272/2008-605/2014 (CLP). Annex II:  
H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H372i Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Notes concernat l'identification, classification et l'étiquetage des substances:

Note H : La classification et l'étiquette mentionnées pour cette substance s'appliquent uniquement à la ou aux propriétés dangereuses indiquées par la ou les phrases de risque en liaison avec la ou les catégories de danger mentionnées.

Note P : La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1% poids/poids de benzène (EC no 200-753-7).

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- Access to European Union Law, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- Accord européen concernant le transport de marchandises dangereuses par route, (ADR 2015).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendement 37- 14 (IMO, 2014).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.
- DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
- CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
- CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.
- IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
- IATA: International Air Transport Association.
- ICAO: International Civil Aviation Organization.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'Annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:

Version: 1

Date d'établissement:

18/11/2016

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.